

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Demande de subvention
au titre du Fonds
Interministériel de
Prévention de la
Délinquance (FIPD) 2026
– Programme « S » pour
l'installation d'alarmes
anti-intrusion dans les
écoles thiernoises

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE RÉGIONALE À L'ACQUISITION ET À L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR L'INSTALLATION D'ALARMES ANTI-INTRUSION DANS LES ÉCOLES THIernoises

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
- Vu la délibération n°1162 du 21 novembre 2016 prise par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes relative à l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins ;
- Vu l'instruction interministérielle du 12 avril 2017 sur la sécurité des établissements scolaires ;
- **Considérant** que chaque école doit disposer d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), incluant un système d'alarme spécifique, distinct de l'alarme incendie ;
- **Considérant** que ce système d'alarme distinct, permet de déclencher le PPMS, notamment en cas d'attention ou d'intrusion ;
- **Considérant** d'équiper les écoles municipales thiernoises par des systèmes d'alarme performants ;
- **Considérant** l'existence d'un dispositif d'aide régional pour ce type de travaux de sécurisation des écoles maternelles et élémentaires ;
- **Considérant** que les orientations fixées par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNPD) 2020-2024, restent applicables pour le FIPD 2026, dans l'attente de la nouvelle SNPD ;
- **Considérant** que de par leur nature, ces travaux visent à améliorer la sécurité de l'établissement ;
- **Considérant** que l'opération n'a pas encore connu un début d'exécution ;

Il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, pour un montant de 22 309,33 euros, soit 50 % du montant hors taxes de l'opération ;

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération « Equipement des écoles en alarme PPMS »	
I. Poste de dépenses – Ecole élémentaire du Moutier	Montant prévisionnel HT
Système d'alarme PPMS	5 998,04 €
Coûts techniques de raccordement à centrale	375,94 €
Coût HT - Sous-Total – Ecole élémentaire du Moutier	6 373,98 €
II. Poste de dépenses - Ecole maternelle George Sand	Montant prévisionnel HT
Système d'alarme PPMS	5 114,73 €
Coûts techniques de raccordement à centrale	492,32 €
Coûts liés aux modules de connexion	1 049,60 €
Coût HT - Sous-Total - Ecole maternelle George Sand	6 656,65 €
III. Poste de dépenses – Ecole élémentaire George Sand	Montant prévisionnel HT
Système d'alarme PPMS	7 562,92 €
Coûts techniques de raccordement à centrale	547,12 €
Coûts liés aux modules de connexion	1 049,60 €
Coût HT - Sous-Total - Ecole élémentaire George Sand	9 159,64 €
IV. Poste de dépenses – Ecole du Fau	Montant prévisionnel HT
Système d'alarme PPMS	5 294,33 €
Coûts techniques de raccordement à centrale	478,62 €
Coût HT - Sous-Total – Ecole du Fau	5 772,95 €
V. Poste de dépenses – Ecole Emile Zola	Montant prévisionnel HT
Système d'alarme PPMS	11 252,16 €
Coûts techniques de raccordement à centrale	595,07 €

Coût HT - Sous-Total – Ecole Emile Zola		11 847,23 €	
VI. Poste de dépenses – École des Garniers		Montant prévisionnel HT	
Système d’alarme PPMS		4 541,51 €	
Coûts techniques de raccordement à centrale		266,71 €	
Coût HT - Sous-Total – École des Garniers		4 808,22 €	
Coût TOTAL HT – alarmes PPMS pour 6 écoles		44 618,67 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Statut	%	Montant sollicité
Etat – FIPD 2026	A solliciter	30,00 %	13 385,60 €
Région AURA	A solliciter	50,00 %	22 309,34 €
Total financements publics(Ne peut excéder 80%)		80,00 %	35 694,94 €
Fonds propres		20,00 %	8 923,73 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		20,00 %	8 923,73 €
Coût HT		100,00 %	44 618,67 €
Coût TTC			53 542,41 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Approuve** la sollicitation d'une subvention auprès des services de l'Etat au titre du FIPD 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 063-216304303-20260224-260224_26-DE